

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Service de l'Environnement et
des Installations Classées
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9

A l'attention de Madame le Préfet

Saint-Léonard, le 29 juillet 2016

Lettre recommandée avec A.R.

Objet : Dossier d'enregistrement

Madame le Préfet,

Je soussigné, Jean-Pierre D'ANGELO, Directeur d'unité de l'établissement RLD2 situé à Saint-Léonard (62), et représentant celui-ci, ai l'honneur de vous transmettre, en annexe à la présente, trois exemplaires du dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique n°2340 de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'installation faisant l'objet de cette demande est une blanchisserie située sur la commune de Saint-Léonard (62360), 29, boulevard de La Liane.

L'identification du demandeur, l'emplacement de l'installation et une présentation synthétique de cet établissement sont rappelés ci-après de même que les rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dont relèvent les installations.

Restant bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile,

Je vous prie d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Jean-Pierre d'Angelo
Directeur d'unité



RLD2

RLD BOULOGNE SUR MER- 29, Boulevard de la Liane - 62360 SAINT LEONARD - SIRET 739 809 226 00197 - Tél. 03 21 31 38 38 - Fax. 03 21 80 51 34

Siège Social: 106, avenue Marx Domoy- 92120 MONTROUGE
SAS au capital de 2 472 600,00 Euros - RCS Nanterre 7 39809 226 - N° TVA FR81 739 809 226 - APE 9601A
Tél. 01 55 58 58 00- Fax. 01 55 58 58 01 - Site internet : www.rld.fr

1. INTRODUCTION

La société RLD2 exploite depuis 1976 une blanchisserie industrielle à Saint-Léonard, appelée RLD Boulogne.

Cette blanchisserie est soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), conformément à l'article L. 511-1 du code de l'environnement. Elle est actuellement soumise à déclaration pour la rubrique 2340.

Le site de Boulogne traite actuellement, au titre de la rubrique 2340, une quantité de linge de 14 t/jour. En raison du développement de son activité, et pour pouvoir répondre à la demande croissante de sa clientèle, RLD envisage d'augmenter sa production journalière, afin de pouvoir traiter jusqu'à 25 tonnes de linge par jour. L'extension de capacité ne nécessite pas la création de nouveaux bâtiments.

La capacité de traitement étant supérieure à 5 tonnes/jour, conformément à l'article R. 512-46-1 du code de l'environnement, RLD doit adresser au Préfet, une demande d'enregistrement.

Ce dossier d'enregistrement présente les activités du site et permet :

- D'apprécier la compatibilité des activités avec l'affectation des sols ;
- De présenter les capacités techniques et financières de l'exploitant ;
- D'apprécier, s'il y a lieu, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes mentionnés aux 4°, 5°, 16° à 23°, 26° et 27° du tableau du I de l'article R. 122-17 ainsi qu'avec les mesures fixées par l'arrêté prévu à l'article R. 222-36 ;
- De présenter l'environnement du site ;
- D'identifier les rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- D'étudier la situation réglementaire du site au regard des exigences de l'arrêté ministériel du 14 janvier 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2340 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier d'enregistrement comprend également :

- Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation objet du dossier ;
- Un plan, à l'échelle de 1/2 500 au minimum, des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres ;
- Un plan d'ensemble, à l'échelle de 1/200, indiquant les dispositions de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, le tracé des accès et voiries internes, des zones de parking, espaces verts, autres équipements, l'affectation des constructions et terrains voisins, le tracé des réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau.

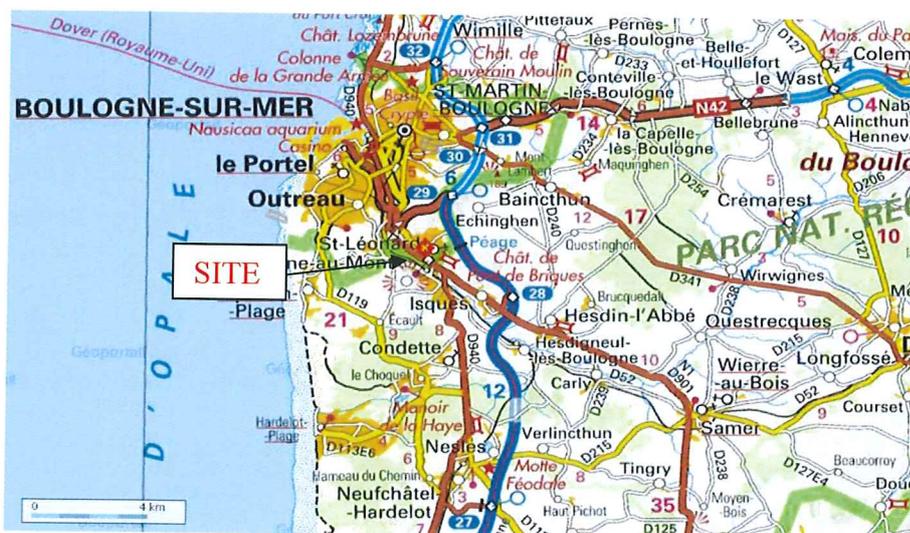
2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS

Identité du demandeur

Identité du demandeur :	RLD2
Enseigne :	RLD unité de Boulogne
Adresse du siège social :	106 avenue Marx Dormoy – 92120 Montrouge
Forme juridique :	Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 2.472.600 euros
N° SIRET du siège :	739 809 226 00239
N° SIRET du site :	739 809 226 00197
Code NAF :	9601A : Blanchisserie – teinturerie de gros
N° RCS :	RCS Nanterre 739 809 226
Signataire de la demande :	M. Jean-Pierre d'Angelo – Directeur d'unité
Personne en charge du suivi du dossier :	Mme. SEVE Florence
Adresse des installations :	29, boulevard de La Liane 62 360 SAINT-LEONARD
Propriétaire des terrains :	SCI SAT MITOYEN

Emplacement du site

Le Site est localisé au sud de la commune de SAINT-LEONARD, dans le parc d'activités de La Liane, à 1 km au Sud de BOULOGNE-SUR-MER.



3. DESCRIPTION, NATURE, VOLUME ET CLASSEMENT DES ACTIVITES

Nature et volume des activités

Le site de Boulogne est spécialisé dans la location et l'entretien par lavage - blanchissage de linges destinés à des entreprises diverses.

Afin d'assurer l'entretien de « linge plat » (draps, housses de couettes, nappes, serviettes, essuie-mains, etc.), de vêtements professionnels et de tapis, RLD effectue les principales opérations suivantes :

- Réception – contrôle qualitatif ;
- Lavage – essorage ;
- Séchage – repassage ;
- Pliage – tri ;
- Préparation – expédition.

Quel que soit le type de linge traité, les étapes du procédé sont les mêmes. Seul le type d'équipements peut différer en particulier lors de l'étape de séchage-repassage du linge

Le site souhaite augmenter ses capacités de lavage et passer de 14 à 25 tonnes/jour.

Pour ce faire, aucune construction de bâtiments n'est envisagée, il est seulement envisagé une augmentation de la cadence de production avec une éventuelle équipe supplémentaire.

Classement ICPE

Le tableau ci-après synthétise, pour chaque rubrique ICPE, les paramètres caractéristiques des activités visées et le régime associé.

N°	Nature de l'activité	Quantité	Classement*
2340	Blanchisserie, laveries de linge à l'exclusion du nettoyage à sec	25 t/j	E
2910-A	Installation de combustion	4,8MW jusqu'à fin 2016 4,4 MW à partir de 2017	DC
1510	Stockage en entrepôts couverts de matières ou produits à l'exception de matières répertoriées dans d'autres rubriques	< 500 t	NC
1630	Emploi ou stockage de lessives de soude ou de potasse caustique	1 400 l soit 1,9 t	NC
2925	Atelier de charge d'accumulateurs	0,9kW	NC
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.	4.5 t	NC
4441	Liquides comburants catégories 1, 2 ou 3.	1 400 l soit 1,56 t	NC
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.	1 360 l soit 1,4 t	NC

Un dossier de déclaration pour la rubrique 2910 est transmis en parallèle au présent dossier d'enregistrement.
